



SEC/GenC/X/22/30

SEBC et MSU - Charte pour l'égalité, la diversité et l'inclusion

Le présent document est un engagement public et volontaire, ouvert à la signature des **banques centrales nationales (BCN) et des autorités compétentes nationales (ACN)** participant au **Système européen de banques centrales (SEBC) et au mécanisme de surveillance unique (MSU)**.

Nous adoptons un ensemble de principes communs, qui nous aideront à **tirer parti de la diversité de nos équipes et à rendre notre culture de travail plus inclusive** afin de mieux servir les intérêts des Européens. Les principes, objectifs et engagements de la présente charte reflètent les droits fondamentaux de l'Union européenne, adaptés aux rôles que nous jouons en tant qu'institutions et à une vision commune de nos lieux de travail.

Nos principes directeurs

ÉGALITÉ

Tous les êtres humains sont égaux en droits et en dignité. Cela étant, chaque personne est unique pour ce qui est de son âge, sa généalogie, ses croyances, son pays d'origine, sa culture, son niveau d'éducation, son ethnicité, son identité de genre, sa situation matrimoniale, son appartenance à une minorité, son aptitude physique ou mentale, sa nationalité, sa parentalité, sa personnalité, ses opinions politiques, son état de grossesse, sa religion, son orientation et son identité sexuelles, la couleur de peau, son origine socioéconomique, sa vision du monde, et toute autre caractéristique ou statut. **Le parcours et le point de vue uniques de chacune et chacun constituent une ressource précieuse** sur le lieu de travail et au sein de la communauté au sens large.

DIVERSITÉ

La diversité de nos équipes nous permet d'**apprendre et de nous développer, de trouver des solutions innovantes** et d'éviter le conformisme de groupe dans notre travail. Conscients des avantages qu'elles peuvent nous apporter, nous célébrons les différences entre individus, sous quelque forme que ce soit.

INCLUSION

Nous reconnaissons l'**importance d'un lieu de travail propice à l'inclusion, à la sécurité et à la collaboration**, où la voix de chacune et chacun est entendue,

respectée et valorisée, malgré les différences qui nous caractérisent et en raison de ces différences, et où chaque membre de l'équipe joue un rôle-clé.

Nos objectifs communs

Nous aspirons à :

- **refléter** la diversité des sociétés que nous servons ;
- **tirer parti** de la diversité de notre personnel pour améliorer notre lieu de travail et les résultats de nos activités ;
- **poursuivre l'adoption** de lieux de travail inclusifs, sûrs et exempts de préjudices, où les employés ont le sentiment d'avoir leur place, sont incités à laisser s'exprimer toutes les facettes de leur personnalité, ont les moyens d'atteindre leur plein potentiel, et où les talents de chacune et chacun sont respectés, valorisés, développés et récompensés ;
- **encourager et aider** les membres de notre personnel à jouer un rôle pour rendre leur lieu de travail inclusif en enrichissant leurs connaissances, leur expérience et leurs compétences ;
- **établir des synergies et apprendre les uns des autres** en tant que groupe d'institutions, afin d'avoir une influence positive sur l'ensemble de la société européenne.

Nos engagements

Nous reconnaissons que l'égalité, la diversité et l'inclusion s'inscrivent dans un processus en cours dont la poursuite exigera plus qu'une déclaration ponctuelle. Nous sommes donc déterminés à continuer nos efforts.

En tant que groupe d'institutions, nous nous engageons à :

- **veiller à ce que le lieu de travail soit exempt de toute forme de discrimination directe ou indirecte**, qui contreviendrait au droit de l'Union européenne ou au droit national applicables, et n'avoir aucune tolérance à l'égard des comportements inappropriés, quels qu'ils soient ;
- **partager des connaissances et nous inspirer des meilleures pratiques les uns des autres** en permanence, et en particulier lors de la conférence annuelle du réseau de la diversité SEBC et MSU, établi en 2016 ;
- **instaurer une journée annuelle SEBC et MSU de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion** proposant des activités et donnant des occasions d'échanger avec les autres institutions et de nous enrichir mutuellement ;

- **jouer un rôle actif dans la communauté plus large des lieux de travail inclusifs**, notamment en participant aux réseaux européens et internationaux d'autres organisations ;
- **avoir une influence positive sur l'ensemble de la société**, grâce à des stratégies concrètes et des mesures innovantes ;
- **reconnaître la diversité de nos lieux de travail** et tirer parti de la diversité de pensée découlant de la collaboration.

En tant qu'institution, nous, Banque de France, nous engageons à :

- reconnaître et **valoriser la diversité et le caractère unique des membres de notre personnel** et des parties prenantes internes et externes ;
- **œuvrer activement à promouvoir une culture d'inclusion** mettant l'accent sur le respect mutuel, l'appréciation et l'égalité des chances pour tous nos collègues ;
- **susciter l'intérêt, renforcer la compréhension et encourager la réflexion** sur les questions d'égalité, de diversité et d'inclusion ;
- **sensibiliser nos collègues** à l'importance de la diversité et favoriser une communication inclusive ;
- **attirer l'attention de notre personnel et du public** sur la présente charte, notre vision commune et les mesures que nous prenons pour faire de cette vision une réalité ;
- **célébrer nos succès** en participant à des initiatives communes et en partageant des anecdotes ;
- **améliorer nos politiques, nos procédures et nos pratiques** afin de tirer parti de la diversité et de pratiquer l'inclusion ;
- **garantir l'égalité des chances** à tous nos agents actuels et futurs ;
- **attirer, recruter et promouvoir des talents variés**, présentant un large éventail d'origines, de parcours, de points de vue, d'aptitudes et d'autres caractéristiques ;
- **offrir des possibilités de formation et de développement** en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion ;
- **veiller à ce que nos employés comprennent qu'il est de leur responsabilité individuelle** d'appliquer les principes de la présente charte dans leur travail quotidien.

Au nom de la **Banque de France**,

François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France

Paris, le 1^{er} juin 2022

© **Banque centrale européenne, 2024**

Adresse postale 60640 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Téléphone +49 69 1344 0
Site Internet www.ecb.europa.eu

Tous droits réservés. Les reproductions à usage éducatif et non commercial sont cependant autorisées en citant la source.

Veuillez consulter le [glossaire de la BCE](#) (uniquement disponible en anglais) pour toute question terminologique.